

Mémoire sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

Déposé au BAPE, le 5 mars 2015

par Joyce Renaud, citoyenne de la Rive Nord

témoignage de

Monsieur Bernard Délisle, résident de Champlain

Introduction

Suite aux audiences publiques préliminaires du BAPE tenues à Bécancour les 9 et 10 février 2015, monsieur Bernard Délisle, résident de la municipalité de Champlain a accepté de me confier ses préoccupations. Son opinion, ses inquiétudes, ses interrogations quant aux dangers potentiels d'explosion et environnementaux liés à la localisation de l'usine de liquéfaction de gaz naturel Stolt LNGaz sont d'ailleurs partagés par plusieurs.

Monsieur Délisle m'a demandé d'être « porte-parole » et de vous communiquer son témoignage ainsi que la photo qu'il a prise. Il vous transmet ce jour par télécopieur une autorisation à cet effet. J'espère que cette photo rencontrera les critères du BAPE, sinon je vous prie de ne pas en tenir compte.

Dangers potentiels d'explosion :

Voici quelques extraits qui reflètent son inquiétude, extraits tirés d'un article paru dans le Courrier Sud le 24 novembre 2014.

« Ce qui étonne dans ce projet, c'est que l'usine et ses installations se situeront à moins de 1,5 km de la Centrale nucléaire de Gentilly-2 et de ses dépôts de déchets hautement radioactifs ; et à moins de 1,2 km des habitations de la rive nord de la municipalité de Champlain.

En cas d'explosion ou d'incendie, les conséquences pourraient être dramatiques. Il y a des précédents. Par exemple, l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de Skikda (Algérie) en 2004 a fait 27 morts et 74 blessés, et provoqué des dommages matériels même en dehors des limites de l'usine.

Autre exemple récent : en mars 2014, dans l'état de Washington, l'usine de liquéfaction de la compagnie pipelinière Williams fut en partie détruite par une violente explosion et on a dû évacuer le secteur dans un rayon de plus de 3 km. « S'il y avait eu explosion du réservoir de stockage de gaz liquéfié, l'histoire aurait été bien différente », avait dit alors un officier du comté »¹.

Ces quelques exemples de catastrophes et accidents industriels illustrent le mauvais choix du site d'une usine de liquéfaction de gaz naturel dans le parc industriel de Bécancour. Pendant les audiences de la commission la seule assurance de sécurité en cas d'explosion concernant les dépôts de déchets radioactifs nous a été fournie par le directeur actuel de la Centrale nucléaire de Bécancour, monsieur Mario Désilets. Celui-ci a déclaré textuellement : « *Et pour ce qui est de l'analyse qui a été faite par le promoteur, l'impact sur la Centrale, est à toute fin pratique nulle, étant donné la distance.* » (DT1, page 74). Ceci m'apparaît très mince comme argument. Je pense et je crois que la commission du BAPE devrait impérativement obtenir un avis expert de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. C'est le seul organisme habilité à donner un avis sur cette question primordiale concernant notre sécurité. S'en remettre uniquement au promoteur qui n'a pas compétence en matière de sécurité nucléaire et à Hydro-Québec qui ne semble pas avoir étudié la question, m'apparaît une négligence, voir une faute.

De plus, la distance de 1,2 km entre la jetée du port de Bécancour et les habitations de la Rive Nord de Champlain ne tient pas compte de la circulation des navires méthaniers dans le chenal du fleuve Saint-Laurent. Le chenal se situe près du port à moins de 300 mètres de la Rive Nord. En cas d'explosion, sur un navire transportant du gaz méthanier la distance le séparant de l'habitat humain est beaucoup trop rapprochée; les dégâts matériels et les risques pour la vie humaine seraient considérables et inévitables. À mon avis, un port méthanier doit se situer en eau profonde à grande distance des habitats humains et une localisation comme le Golfe du Saint-Laurent ou l'océan aurait été beaucoup plus logique que dans cette zone très étroite du fleuve.

¹ <http://www.lecourriersud.com/Opinion/2014-11-24/article-3949959/Becancour%3A-futur-Lac-Megantic-ou-futur-Tchernobyl-%3F/1>

Dangers environnementaux

a. Pollution sonore :

Actuellement, l'usine ABI du site industriel de Bécancour génère des crêtes de bruit qui malgré les études et les correctifs proposés par le ministère de l'Environnement n'a jamais trouvé de solution satisfaisante pour les habitants de la Rive Nord de la municipalité de Champlain.

Madame Lina Lachapelle ingénieure chez SNC-Lavalin dans sa réponse à une question posée par un intervenant lors de la séance (DT3, page 27) estimait l'augmentation du bruit à 1 décibel (1 dB) pour les résidents les plus exposés sur la rue des Oblats (municipalité de Champlain) sur la foi d'un modèle théorique. Ce calcul n'est qu'une moyenne pondérée. Si c'est le même scénario que pour l'usine ABI, il faut bien réaliser que les ventilateurs qui servent à dépoussiérer ne fonctionnent pas 24 heures sur 24. En conséquence, la moyenne de bruit perçu peut paraître basse mais lors de la mise en route des ventilateurs le niveau de décibel est très élevé et déranger pour les résidents de la Rive Nord de Champlain. Le même scénario va se reproduire avec les aérorefroidisseurs de l'usine Stolt LNGaz. Il y aura aussi le bruit de 116 décibels (116 dB) d'un navire « **super** » méthanier à la jetée du port de Bécancour. Tous ces calculs n'ont pas tenu compte de la période de construction de l'usine et du dragage saisonnier du chenal devant le Port de Bécancour (jusqu'ici, le motif de plaintes le plus souvent exprimé par les résidents de la Rive Nord de Champlain).

Madame Lina Lachapelle (DT3, page30) affirme que la condition essentielle pour minimiser le bruit repose sur la « *conception et l'achat d'équipement adapté et l'engagement d'un ingénieur en acoustique* ». On comprend que son évaluation des impacts sonores sur l'environnement repose uniquement sur le bon vouloir de la compagnie Stolt LNGaz. J'espère qu'ils tiendront leur promesse et que les « **calculs théoriques** » de l'ingénieure tiendront également la route. Enfin, il faudrait que le port de Bécancour se concerte avec Transport Canada pour que les dragueurs cessent de faire un vacarme digne de l'âge pré-industriel. J'ai été étonné de voir qu'il n'y avait jamais eu de prise en compte de ce problème par les autorités du port industriel de Bécancour, ni de représentation de leur part auprès de la garde côtière canadienne et de Transport Canada qui attribue les contrats de dragage saisonnier.

b. Pollution visuelle :

Avec les nombreuses usines et activités maritimes du parc portuaire de Bécancour, l'intensité et le nombre des sources lumineuses produit un tel éclat que l'on doit garder les stores fermés pour réussir à dormir la nuit. La photo ci-dessous prise le 4 mars 2015 sur la rue de Oblats à 22 heure est des plus démonstratives. Un effort devrait être fait pour ne pas diriger les faisceaux de lumières en direction de la Rive Nord de Champlain. Lorsqu'il n'y a pas de navire amarré au port, on ne voit pas pourquoi les luminaires ne pourraient pas être éteints. Cela améliorerait la qualité de vie et le sommeil du voisinage et économiserait l'énergie. La nouvelle usine de Stolt LNGaz augmentera l'illumination car elle est située beaucoup trop près de la rive. De plus une torchère sera allumée en permanence. J'espère qu'ils prendront en compte ce problème de pollution visuelle accrue. Une usine située plus loin à l'intérieur des terres aurait eu moins d'impact visuel et sonore. La localisation à proximité de la rive permet peut-être d'économiser sur la longueur des conduites menant à la jetée du port, mais n'est sûrement pas un bon choix pour le respect du voisinage. La lumière et le bruit ont un impact beaucoup plus considérable sur des espaces ouverts comme le fleuve Saint-Laurent qu'à l'intérieur des terres.



c. Pollution des milieux aquatiques :

Pour les mêmes raisons que le bruit et la luminosité, construire l'usine en bordure de la rive du Saint-Laurent dans un milieu humide est sans doute le pire site que l'on pouvait choisir pour abimer l'environnement. Le parc industriel de Bécancour n'aurait-t-il pas pu proposer une installation située d'avantage à l'intérieur des terres? On aurait pu alors

planter des arbres pour faire écran. Les milieux humides en bordure du fleuve doivent être protégés car ils contribuent de manière essentielle à l'équilibre écologique et au maintien de la faune aquatique et terrestre. Déjà, le pipeline traversant le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de l'Île Carignan cause une diminution de l'écoulement naturel des eaux et un assèchement de marais aquatiques sur la rive nord. Tous ces dommages à l'environnement auraient pu être évités si on avait mieux localisé ces infrastructures.

Pour les raisons exposées ci-haut, veuillez prendre note de l'opposition qui est manifesté par Monsieur Délisle et que je partage entièrement concernant ce projet tel que présenté. Dans un contexte climatique, il est pertinent de se demander si ce projet a raison d'être.

Joyce Renaud
Résidente de Trois-Rivières
Le 5 mars 2015

FIN DU MÉMOIRE

Attention Anne ~~Jour~~ Berlin
 Coordonnatrice Secrétaire commission Bape

J'ai accepté que Madame

Sylvie Renaud m'interviewe

et recueille mes commentaires

concernant les problèmes environnementaux

potentiels du projet (Stift LU/guy)

déjà débattus lors des séances de

BAPE. (Ces-ci figuraient dans

mon mémoire et j'ai pris une

photo pour ajouter à ce témoignage.

Bernard Rivest

05-3-2015

FAX 418-643-9474
 9-1